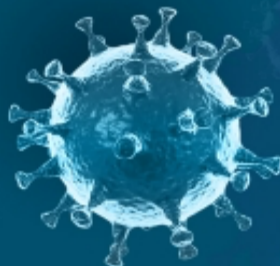


AIDE À LA PRESCRIPTION



Est éligible, quel que soit son état de santé, toute personne âgée de 70 ans et +

CRITÈRES D'ÂGE

Jusqu'au 07 avril inclus : TOUTE PERSONNE **ÂGÉE DE 60 À 69 ANS** AYANT AU MOINS **UNE DES PATHOLOGIES** À RISQUE DE FORME GRAVE DE COVID-19 SUIVANTES, DÉFINIES PAR LE HAUT CONSEIL DE SANTÉ PUBLIQUE, **ET DISPOSANT D'UNE ORDONNANCE MÉDICALE** :

À compter du 08 avril : TOUTE PERSONNE **ÂGÉE DE 50 À 69 ANS**

- Pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'AVC, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque) ;
- Diabète de type 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques (broncho pneumopathie obstructive, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, SAS, mucoviscidose) ;
- Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Obésité (IMC > ou = à 30) ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques (maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive).

SANS CRITÈRES D'ÂGE

TOUS LES PATIENTS AYANT **UNE PATHOLOGIE** QUI LES EXPOSE À UN TRÈS HAUT RISQUE FACE À LA COVID-19 **ET DISPOSANT D'UNE ORDONNANCE MÉDICALE** :

- Atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères dont les patients dialysés ;
- Transplantés d'organes solides ;
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteints de poly-pathologies chroniques (au moins deux insuffisances d'organes) ;
- Atteints de certaines maladies rares (voire la liste sur le site du Ministère de la Santé) ;
- Atteints de trisomie 21.